

# LA CONTRIBUTION DU PSYCHOLOGUE

## I- Généralité :

S'il a pu surmonter les obstacles de l'étude de la fonction de contrôle, le psychologue dispose d'un corps de résultats susceptibles de servir à une recherche des aménagements les plus utiles, à propos des **quatre composantes** principales d'un système : **Individu, Matériel, Tâche, Milieu** ainsi que des aménagements envisageables dans le cadre du contrôle des processus.

## A- Aménagements intéressant l'individu :

La contribution la plus substantielle en ce domaine concerne la formation, la mise en évidence des connaissances utiles à l'opérateur, associée à certaines compétences en matière d'apprentissage et de **pédagogie**, place le psychologue dans une position privilégiée pour émettre des suggestions et des modalités des programmes de formation.

## B- Aménagements touchant le matériel :

Dans ce type de tâche où les instruments de **signalisation** et de **commande** sont nombreux, disséminés, les principes connus de l'**ergonomie des postes** s'appliquent totalement.

## C- Aménagements touchant la tâche :

Les données seront exploitées pour aider à une définition optimale de la tâche de l'opérateur, tant en ce concerne la délimitation de la zone de contrôle que les caractéristiques de contenu. On cherchera à équilibrer ces diverses sous-tâches en évitant les **interférences (surveillance, entretien de routine, établissement des documents de saisie, récupération et mise en route)**.

Le psychologue pourra donner son avis sur les exigences perspectives et mentales impliquées, proposera des évaluations en termes de **charge**.

#### **D- Aménagement du milieu du travail :**

Dans cette catégorie de systèmes, le psychologue est surtout concerné par l'aspect social du milieu de travail. Il aidera à trouver la forme d'organisation qui risque le moins de produire un **isolement** ou des **conflits** entre individus participant à la même production.